

Garde d enfant et separation

Par mettlie30

Bonjour,

Je viens sur le site pour trouver les réponses à mes questions,

Je vis actuellement en concubinage, nous avons eu une petite fille qui vient d'avoir un an. Mon amie à décider de quitter notre foyer sous prétexte que je ne consacre plus assez de temps à elle. J'ai un emploi avec des horaires en trois huit, et j'ai réalisé des formations et entretiens pour obtenir cet emploi. Elle veut partir avec ma fille à la fin de notre préavis de location pour aller vivre chez sa mère. Je m'occupe de ma fille autant que sa maman, je ne veux pas que ma petite part vivre avec sa mère, je n'ai rien demandé et je me sent une victime. Je veux me battre pour qu'elle reste dans notre foyer, il paraît que je n'ai aucune chance car sa mère peut partir avec elle, et je ne peux pas l'empêcher. C'est elle qui décide de partir donc elle assume moi je veux que ma fille reste. Qui peut m'aider, que dois je faire
merci à celles et ceux qui peuvent aider un papa en souffrance

Par mimi493

Il faut prendre un avocat et faire une requête en urgence

Pourquoi avoir donné votre préavis si vous ne voulez pas partir ?

Par mettlie30

merci mimi de répondre c'est elle qui a envoyé le préavis car le bail est à nos deux noms nous ne sommes pas mariés, donc elle a envoyé un préavis comme quoi elle partait et que le bail dans trois mois serait que à mon nom. Moi je ne pourrais pas rester avec un trop lourd loyer donc je vais à mon tour devoir partir. Pour la requête je viens d'aller au tribunal la chercher et on m'a dit que cela peut prendre plusieurs mois avant de passer devant le juge au moins un délai de six mois

Par mimi493

Il faut prendre un avocat et faire une requête en urgence

Par mettlie30

je vais prendre contact avec un avocat, j'ai discuté avec elle au début elle voulait bien la garde alternée mais maintenant elle me dit qu'elle est dans son droit de partir avec notre fille que dans tous les cas je pouvais me battre un père n'a jamais la garde de ses enfants si la mère est une bonne mère

Par cocotte1003

Bonjour, votre compagne s'avance beaucoup en vous signifiant que la garde alternée ne peut être envisagée parce qu'elle est une bonne mère. c'est juste normal quand on fait un enfant. Si vous avez l'habitude de vous occuper de votre fille régulièrement, n'hésitez pas à le mettre dans votre dossier avec des preuves, des attestations de personnes qui ont pu le contacter. Ne "partez" pas défaitiste pour votre demande. Cherchez vite un nouveau logement qui peut aussi convenir à la vie d'un enfant, voyez à prévoir la garde pendant vos heures de travail et tâchez de résider proche du futur domicile de votre compagne. pensez à continuer à contribuer aux dépenses de votre fille. gardez un maximum de preuve que vous verseriez au dossier et surtout présentez vous à l'audience avec votre avocat, bon courage, cordialement

Par mettlie30

merci beaucoup cocotte, je viens de faire un dossier de logement aupres de l'assistante maternelle qui a ma fille en garde depuis plusieurs mois, car je ne sais pas ou sa maman veut habiter, elle ne veut pas me dire. Tout ce que je veux c'est ne pas déstabiliser ma fille donc je pense habiter près de son assistante maternelle pour avoir moi un point d'appui, et ma fille sa nounou avec elle. Je me suis toujours occupé d'elle depuis sa naissance aussi bien que sa maman. Et puis avec mon ex copine, un jour c'est oui je veux la garde alternée et le lendemain c'est non comme hier d'ailleurs. Je la soupçonne de partir avant la fin du bail avec notre fille, pour allée je ne sais ou, chez ses parents dans un premier temps je pense. A t elle le droit, je suis un peu perdu. Mais quel reconfort de pouvoir parler sur ce forum, j'ai mes parents mais ils sont un peu largués, ils ne comprennent pas. Merci beaucoup

Par cocotte1003

bonjour, chacun des concubins peut résider ou il veut avec son enfant sans que l'autre n'y puisse rien légalement eet sans que le parent qui a l'enfant avec lui n'ait l'obligation de présenter l'enfant à l'autre parent. Tachez dans un "bon" moment de vous mettre d'accord sur l'avenir de votre fille (lieu de résidence, pension, droit de visite.....) et surtout mettez tout ça par ECRIT. Cela n'a aucune valeur juridique, mais présenter au JAF cela peut présenter un avantage pour vous si vous vous tenez à vos accords et pas elle. Avez-vous envisagé de demander la garde exclusive de votre fille ? cordialement

Par mettlie30

oui cocotte que je vais demander la garde exclusive, mais en second choix la garde alternee, car je pense ne pas pouvoir obtenir ma premiere demande car effectivement je n'ai rien a reproché a mon ex en ce qui concerne ma fille. Se que je veux c'est que dans notre malheur, je parle de ma fille et moi ,car je le pense sincerement, moi je me relèverai, mais ma fille je ne veux pas quelle souffre du moins le moins possible. Je veux eviter pour son bien etre quelle soit le centre de tout ca. Je pense que des parents responsables peuvent limiter la casse en préservant l'enfant, du moins moi je le vois comme ca, elle non. Hier j'ai trouvé un logement tout pres de son assistante maternelle, je vais me lancer mais je ne sais pas l'avenir car elle part aussi chez ses parents, elle emmene ma fille, donc elle va donner conges a l'assistante maternelle. Je precis que ses parents habitent a 60 kilometres de chez nous. Je pense que je vais me faire avoir, un autre logement pres de sa nounou, et en fin de compte plus de nounou et moi un logement d engagé. Je verrais bien je continu, si il faut que je redemmage dans quelque mois pour me rapproche de ma fille, evidemment je le fairais. Grand merci cordialement